

ADEESE

Cahier de positions

Mis à jour le 19 août 2019

1	Affaires académiques	3
1.1	Stages	3
1.2	Insertion professionnelle	4
1.3	Vie étudiante	5
1.4	Avis sur la formation des maîtres	5
2	Affaires institutionnelles	8
2.1	Affaires internes	8
2.2	Affaires uqamiennes	9
3	Affaires administratives	13
4	Affaires sociopolitiques	14
4.1	Féminismes	14
4.2	Diversité sexuelle, affective et de genre	16
4.3	Écologie	16
4.4	Anticolonialisme	18
4.5	Luttes sociales	19
4.6	Représentation externe	21
4.7	Éducation	22
4.8	Enseignement supérieur	23
5	Cycles supérieurs	25

1 Affaires académiques

1.1 Stages

- 1.1.1 Que L'ADEESE, de concert avec l'ensemble des actrices concernées, prenne tous les moyens possibles et qu'elle déploie toutes les ressources nécessaires afin de résoudre la problématique du placement en stage.
- 1.1.2 Que la formation pratique soit le point central de son projet de formation en éducation de la Faculté des sciences de l'éducation afin de distinguer l'UQAM de ses concurrentes universitaires.
- 1.1.3 Que toutes les décisions prises concernant la formation pratique en éducation soient orientées en premier lieu vers les intérêts des étudiantes.
- 1.1.4 Que l'UQAM trouve, pour chacune de ses étudiantes en éducation, une place de stage significative avant le début dudit stage, et ce, dans un délai permettant à l'étudiante de procéder à une planification préliminaire efficace, afin de lui donner toutes les chances possibles de réussir.
- 1.1.5 Que le MELS offre un soutien financier aux étudiantes en difficultés pécuniaires qui doivent encourir des dépenses exceptionnelles additionnelles lorsqu'ils sont en stage. (vient contre dire la rémunération des stages)
- 1.1.6 Que les programmes en formation des enseignantes de la Faculté des sciences de l'éducation s'assurent de faire connaître l'ensemble de leurs politiques en rapport à la formation pratique auprès des étudiantes et des actrices devant agir sur la scène académique, logistique et administrative.
- 1.1.7 Que le bureau de la formation pratique établisse des protocoles visant un meilleur encadrement du placement interuniversitaire d'étudiantes.
- 1.1.8 Que l'ADEESE fasse campagne pour revaloriser la profession enseignante et revaloriser les programmes sociaux, dont l'éducation, comme biens publics; Que cette campagne se manifeste sur la nécessité de rémunérer les stagiaires en éducation et dans d'autres domaines traditionnellement et majoritairement féminins, notamment dans la perspective de contribuer à l'égalité homme femme; Que cette campagne s'articule en opposition avec le discours économique dominant d'austérité budgétaire et pour l'élaboration d'alternatives fiscales favorisant la redistribution des richesses; Qu'à cet effet, l'ADEESE se joigne, lorsqu'elle le pourra, aux actions et aux revendications opposées à l'austérité; Que l'ADEESE se positionne en solidarité avec les luttes syndicales et étudiantes, locales et nationales, toujours dans la perspective de défendre nos programmes sociaux comme biens publics; Que les membres de l'ADEESE travaillent à développer des liens de

solidarité avec les travailleuses de l'éducation dans leur milieu de stage et de travail. (24 septembre 2014)

1.1.9 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la rémunération de tout stage obligatoire à la formation des étudiantes de tous les domaines de formation. (17 novembre 2016)

1.1.10 Que l'ADEESE fasse reconnaître tous les stages qui dépassent 21 jours comme une session à temps plein par l'Aide financière aux études, et ce pour tous les programmes de formation offerts aux membres de l'ADEESE. (28 mars 2017)

1.1.11 Que l'ADEESE forme une coalition régionale pour la rémunération des stages;

Que cette coalition regroupe des associations étudiantes de tous les programmes comportant des stages obligatoires non rémunérés, de même que des groupes et comités étudiants impliqués dans la lutte pour la rémunération de tous les stages;

Que cette coalition travaille à diffuser et défendre la revendication de la rémunération de tous les stages, dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'études par l'organisation, notamment, d'actions, de rassemblements, d'assemblées, de débats et de journées de grève;

Qu'au sein de cette coalition, l'ADEESE défende la grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiantes de différents programmes devant effectuer des stages non-rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages. (28 mars 2017)

1.1.12 Que l'ADEESE casse (désaffiliation) son implication auprès de la CRAIES. (29 janvier 2018)

1.1.13 Que l'ADEESE appuie les démarches déjà entamées par le CUTE. (29 janvier 2018)

1.1.14 Que l'ADEESE, conformément à son plan d'action, continue la mobilisation en vue de la grève générale illimitée des stages, et invite les autres associations étudiantes de l'UQAM et d'ailleurs à faire de même. (26 septembre 2018)

1.2 Insertion professionnelle

1.2.1 Que les comités de programmes de la FSÉ étudient de nouveaux moyens pour permettre aux étudiantes de pénétrer le milieu scolaire et ainsi développer des liens avec les écoles qui faciliteront le maillage avec le milieu scolaire.

- 1.2.2 Que l'ADEESE réproouve l'utilisation de l'orientation scolaire professionnelle où les besoins et les aptitudes des individus sont mis de côté pour faire en sorte de répondre prioritairement aux besoins du marché.
- 1.2.3 Que l'ADEESE fasse la promotion de l'orientation scolaire professionnelle où les professionnelles de l'orientation appuient les individus afin que celles-ci prennent conscience de leurs aptitudes en lien avec les secteurs où ces qualités et aptitudes seront mises à profit.
- 1.2.4 Que l'ADEESE favorise le développement d'un secteur professionnel au secondaire ayant pour objectif premier d'enrayer une partie du décrochage et qui permette l'inclusion sociale.

1.3 Vie étudiante

- 1.3.1 Que la Faculté des sciences de l'éducation reconnaisse l'engagement étudiant par une mention sur le relevé de notes.
- 1.3.2 Que l'ADEESE participe activement et financièrement (selon le budget assigné à cet effet) à l'agenda associatif de l'UQAM en concertation avec les autres associations participantes dans une perspective écologique. (28 mars 2017)

1.4 Avis sur la formation des maîtres

- 1.4.1 Que L'ADEESE prenne tous les moyens possibles pour s'assurer que les étudiantes de la Faculté des sciences de l'éducation bénéficient d'une formation de qualité.
- 1.4.2 Que la formation initiale à l'enseignement comporte une formation globale et rigoureuse des différentes approches et stratégies pédagogiques en éducation et non seulement celles prévalant dans le cadre de la réforme de l'éducation.
- 1.4.3 Que soient aménagés des arrimages entre la formation initiale et la formation continue, notamment par le développement et la valorisation de programmes professionnels de second cycle et l'aménagement de temps d'arrêt permettant le perfectionnement pour les enseignantes en exercice.
- 1.4.4 Que soit clarifiée la part du référentiel des compétences que doivent occuper les savoirs théoriques par rapport aux savoirs pratiques.
- 1.4.5 Que le MELS utilise une des taxonomies existantes pour préciser les niveaux de maîtrise exigés pour chacune des composantes du référentiel de compétences.

- 1.4.6 Que la démarche de planification n'amène pas seulement les étudiantes à maîtriser les programmes de formation ministériels, mais également à porter un regard critique sur leurs contenus.
- 1.4.7 Que soit nuancé, pour la compétence 3 du référentiel, le niveau de maîtrise qui demande de détecter les difficultés d'apprentissage des élèves, mais soit abrogée la nuance portant sur les correctifs à apporter à son enseignement pour les problèmes détectés.
- 1.4.8 Qu'un niveau de maîtrise soit ajouté à la compétence 3 du référentiel à propos de la connaissance des ressources disponibles pour venir en aide aux enseignantes (pour les cas les plus lourds, non diagnostiqués, démotivées, douées, etc.
- 1.4.9 Que le MELS propose des orientations pour les étudiantes faisant face à des élèves ayant surpassé les niveaux de maîtrise exigés par les programmes de formation.
- 1.4.10 Que le MELS suggère des mécanismes de prévention et de détection des troubles d'apprentissage et d'adaptation dans son référentiel de compétences.
- 1.4.11 Que les enseignantes soient formées à l'atteinte réelle d'objectifs à l'aide des TIC, et non seulement à leur intégration à l'emporte-pièce dans l'enseignement.
- 1.4.12 Que la formation initiale des enseignantes les prépare à ce que les liens entre la communauté et l'école de quartier ne soient pas uniquement développés au bénéfice des élèves, mais aussi pour celui de la communauté par la mise sur pied de formation continue dans les centres communautaires ou en entreprise.
- 1.4.13 Que les étudiantes en formation initiale à l'enseignement ne soient pas soumises à l'arbitraire de certaines évaluations, notamment celle de recommander sans réserve de (leur) confier un groupe.
- 1.4.14 Que les enseignantes en adaptation scolaire puissent effectuer leur travail sur tout le continuum du préscolaire à la fin du secondaire à titre d'enseignantes spécialisées, intervenant tantôt comme ressources pour les enseignantes régulières et tantôt comme titulaires de classes spéciales puisqu'il en existera même en dehors du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire.
- 1.4.15 Que les mathématiques et la langue d'enseignement au secondaire soient considérées comme des champs disciplinaires et que la formation dans ces champs soit complétée par des cours qui y sont liés plutôt que par des cours en adaptation scolaire.
- 1.4.16 Que le brevet d'enseignement puisse être modifié par l'obtention d'une spécialisation supplémentaire.

- 1.4.17 Que les principes d'une formation ouverte, diversifiée et éveillant le sens critique des enseignantes soit adoptés par les organismes qui conseil de ministère de l'Éducation sur le thème de la formation des maîtres.
- 1.4.18 Que l'enseignement et la sensibilisation à une culture générale, définit comme un bagage culturel minimal permettant de comprendre le contexte politique, social et culturel de notre époque, soit la responsabilité du primaire, secondaire et en parti du collégial général.
- 1.4.19 Que le COPFE aborde le problème de la pénurie d'enseignantes sous l'angle de la nécessaire revalorisation de la profession enseignante.
- 1.4.20 Que le profil d'enseignante-chercheuse ne mène pas à l'obtention d'un brevet et qu'il soit envisagé dans la répartition des crédits de remplacer une bonne partie de la formation pratique par des cours plus théoriques ou axés sur la pratique de la recherche.
- 1.4.21 Que la FSÉ mette en valeur l'enseignement au premier cycle auprès des professeures.
- 1.4.22 Que la Faculté des sciences de l'éducation développe et maintienne un système de parrainage d'expertes afin que chaque cours dispensé à la Faculté puisse être jumelé à une experte de la Faculté, autre que l'enseignante dispensant le cours et faisant des recherches dans le domaine du cours.
- 1.4.23 Que la Faculté des sciences de l'éducation travaille au développement d'un Centre de développement et de diffusion du savoir en éducation afin d'améliorer l'impact des activités universitaires en éducation sur le milieu.
- 1.4.24 Que le document faisant avis au MELS sur la question de la réforme des compétences attendues des futures enseignantes soit adopté.
- 1.4.25 Que l'ADEESE fasse valoir l'opinion de ses membres et la défende dans le cadre des consultations du CAPFE, en collaborant avec les associations modulaires et facultaires concernées, dans le but de s'assurer de l'amélioration de la formation des futures enseignantes dans le sens qu'elles considèrent le plus pertinent. (28 mars 2017)
- 1.4.26 Que les universités sensibilisent leurs étudiantes et professeures à l'existence et à l'importance de la littérature scientifique francophone, afin qu'elle ne soit pas ignorée au profit de l'anglais.

2 Affaires institutionnelles

2.1 Affaires internes

2.1.1 Que l'ADEESE fasse la promotion de ces finalités pour la Faculté des sciences de l'éducation :

- Jouer un rôle actif dans la recherche de l'innovation pédagogique;
- Jouer un rôle actif dans la formation à l'intervention éducative;
- Véhiculer les valeurs d'ouverture à la diversité;
- Favoriser le développement de plusieurs modèles d'intervention pédagogique;
- Développer les fonctions de réflexion critique;
- Contribuer au développement de la culture générale;
- Promouvoir la qualité de la langue française;
- Promouvoir l'importance de l'éducation à la sexualité, et ce de la manière la plus inclusive qui soit;
- Favoriser l'intégration des différents types d'apprentissages liés à la profession d'enseignante;
- Encourager les partenariats non-privés avec le milieu scolaire;
- Se donner une ouverture face aux questions internationales en éducation;
- Être une actrice dans l'analyse du contexte de l'éducation au Québec;
- Être une actrice dans le développement de l'éducation au Québec.

2.1.2 Que la FSÉ en partenariat avec les intervenantes des différents champs d'études (primaire, secondaire, adaptation, etc.) identifie des profils de formation de programmes courts qui soient adaptés aux besoins réels et immédiats des enseignantes en exercice.

2.1.3 Que la FSÉ valorise les TIC selon les quatre axes prioritaires suivants :

- Demander aux enseignantes de la Faculté d'intégrer à leurs cours une approche utilisant les forces des TIC afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques;

- Développer chez les étudiantes des habiletés de recherche à l'aide des TIC;
 - Développer chez les futures enseignantes une réflexion et des habiletés en ce qui concerne l'intégration critique et adaptée des TIC dans leurs pratiques pédagogiques futures ;
 - Développer, à partir de l'expertise de la Faculté, des interfaces virtuelles entre les étudiantes de la Faculté les différentes intervenantes et expertes. (AGO-0109)
- 2.1.4 Que la FSÉ choisisse comme philosophie guidant l'intégration des TIC une vision plus pédagogique que technocratique, visant non pas des objectifs de rationalisation ou de conquête de nouvelles « clientèles », mais bien l'amélioration de la formation des étudiantes en éducation.
 - 2.1.5 Que le BFP diffuse au Conseil académique de la Faculté un relevé des activités de recherche auxquelles il a déjà participé ainsi qu'une projection des collaborations à venir.
 - 2.1.6 Que la FSÉ prenne part aux débats publics et ait une capacité de réaction accrue aux idées véhiculées par les médias afin de faire valoir son expertise en matière d'éducation.
 - 2.1.7 Que l'ADEESE institutionnalise le SLU par l'embauche annuelle d'une coordonnatrice du SLU, chargée de la gestion des employées du SLU, de leur formation, de la préparation des périodes d'achalandage, des crédits et paiements aux personnes utilisant le service et du développement de ce dernier. (17 avril 2014)
 - 2.1.8 Que l'ADEESE travaille en collaboration avec la Faculté des Sciences de l'Éducation sur un projet d'aide à l'intégration des réfugié.e.s haïtien.ne.s. (20 septembre 2017)
 - 2.1.9 Que le salaire de ses employés.es soit augmenté à 15\$ par heure (26 septembre 2018)
 - 2.1.10 Que l'ADEESE arrête le financement et son implication à l'événement Redaq.

2.2 Affaires uqamiennes

- 2.2.1 Que l'ADEESE revendique un conseil d'administration de l'UQAM constitué majoritairement des membres de la communauté universitaire.
- 2.2.2 Que l'ADEESE utilise les moyens nécessaires pour que le corps enseignant de l'université soit informé adéquatement lors de manifestations et de levées de cours organisées par l'ADEESE.

- 2.2.3 Que les règlements de l'UQAM soient modifiés de manière à intégrer une chargée de cours votante et une étudiante supplémentaire à la nouvelle composition des comités de programme afin de préserver la parité.
- 2.2.4 Que l'ADEESE-UQAM fasse pression sur l'UQAM pour qu'il y ait une gestion financière claire et transparente et pour ne pas que la situation financière uqamienne de l'année 2007 se reproduise.
- 2.2.5 Que l'ADEESE demande que l'administration de l'UQAM entame un processus de consultation formelle de l'ensemble de la communauté universitaire externe au conseil d'administration sur le dossier de la surveillance vidéo. (26 novembre 2013)
- 2.2.6 Que l'ADEESE demande la création d'une politique (et non d'une seule directive) d'encadrement de la surveillance vidéo;
- Que l'ADEESE demande que la politique contienne notamment des règles claires et transparentes encadrant l'implantation et la modification des systèmes de surveillance vidéo, la création d'un comité de régie afin qu'un contrôle continu et collégial de l'application de la politique et de l'utilisation de la surveillance vidéo soit faite ainsi qu'un processus d'évaluation collégiale périodique des systèmes de surveillance vidéo. (26 novembre 2013)
- 2.2.7 Que l'ADEESE réaffirme sa position en faveur de la politique alternative en matière de vidéosurveillance. (13 février 2014)
- 2.2.8 Que l'ADEESE appuie les revendications prioritaires du SETUE;
- Que l'ADEESE demande à l'UQAM de négocier rapidement avec le SETUE;
- Que l'ADEESE appuie le SETUE dans sa mobilisation, notamment en invitant ses membres à participer aux activités de mobilisation et d'augmentation des moyens de pression du SETUE. (17 avril 2014)
- 2.2.9 Que l'ADEESE appuie la création d'un site d'injection supervisé à proximité du campus de l'UQAM;
- Que l'ADEESE dénonce le manque de consultation de l'UQAM quant à sa position contre la création d'un site d'injection supervisé à proximité du campus de l'UQAM. (17 avril 2014)
- 2.2.10 Que l'ADEESE dénonce la tentative de l'UQAM de faire peur aux étudiantes afin d'influencer leur décision en vue des votes de reconduction de grève. (8 avril 2015)
- 2.2.11 Que l'ADEESE rappelle à l'administration de l'UQAM qu'elle ne peut s'octroyer des

pouvoirs qui ne sont pas les siens comme bon lui semble;

Que l'ADEESE dénonce l'usurpation du comité exécutif de l'UQAM en lui attribuant des pouvoirs qui ne sont pas les siens;

Que l'ADEESE rappelle à l'administration de l'UQAM que notre université possède des instances décisionnelles et qu'elle se doit de les respecter. (8 avril 2015)

- 2.2.12 Que l'ADEESE dénonce la présence de la police sur le campus de l'Université et l'arrestation d'étudiantes faisant respecter les mandats de grève légitimement votés en assemblée générale. (8 avril 2015)
- 2.2.13 Que l'ADEESE dénonce les convocations devant le comité exécutif de l'UQAM de neuf étudiantes afin de discuter d'une possibilité d'expulsion dû à des actions militantes. (8 avril 2015)
- 2.2.14 Que l'ADEESE travaille en collaboration avec les autres associations et syndicats pour créer une mobilisation afin de dénoncer et de faire abandonner par l'UQAM les démarches d'expulsion contre les neuf étudiantes. (8 avril 2015)
- 2.2.15 Dans le cas où cela pourrait mener à une perte de quorum, que l'ADEESE encourage ses représentantes à boycotter les instances de l'université pour faire pression sur celle-ci. (8 avril 2015)
- 2.2.16 Que l'ADEESE énonce son soutien aux militantes occupant présentement les espaces collectifs de l'UQAM. (8 avril 2015)
- 2.2.17 Que l'ADEESE exige la démission de Robert Proulx, recteur de l'UQAM, et de Marc Turgeon, vice-recteur à la Vie universitaire. (8 avril 2015)
- 2.2.18 Que l'ADEESE lutte contre l'ensemble des compressions budgétaires à l'UQAM ; (17 septembre 2015)
- 2.2.19 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la couverture bonifiée [de l'ASEQ] au coût de 13\$ par session et comprenant une bonification de la couverture des soins de psychologie, l'instauration d'une assurance médicament pour les contraceptifs oraux et les antidépresseurs non couverts par la RAMQ et l'instauration d'une assurance juridique. (21 avril 2016)
- 2.2.20 Que l'ADEESE assure une participation active et paritaire sur les différentes instances et sur les différents enjeux de l'UQAM. (21 avril 2016)
- 2.2.21 Que l'ADEESE demande de reporter la date limite de la « consultation » sur la décentralisation; Que l'ADEESE exprime ses doutes sur la légitimité de cette consultation

et remette en question les méthodes de consultation utilisées à l'UQAM. (17 novembre 2016)

2.2.22 Que l'ADEESE demande que l'administration de l'UQAM augmente les ressources allouées à la prévention et la prise en charge des demandes concernant les violences à caractère sexuelle, notamment en recréant le poste d'intervenante en matière de harcèlement sexuel.

Que l'ADEESE demande au Gouvernement du Québec l'allocation de ressources financières spécifiques concernant la problématique des violences à caractère sexuelle aux campus universitaires québécois.

Que l'ADEESE appuie l'inclusion de la lutte au sexisme et à la culture du viol dans la politique 16. (17 novembre 2016)

2.2.23 Que l'ADEESE exige que l'Administration de l'UQAM reconnaisse le droit d'accès aux locaux à l'ensemble de la population uqamienne en tout temps. (17 novembre 2017)

2.2.24 Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'ouverture de la bibliothèque 7 jours par semaine. (17 novembre 2016)

2.2.25 Que l'ADEESE renouvelle son soutien au SCCUQ, SEUQAM, SPUQ, SÉTUE, syndicat de la coop UQAM et syndicat de la fondation de l'UQAM et qu'elle soit en grève lors des journées de grève ponctuelle du SCCUQ, SEUQAM, SPUQ, SÉTUE, syndicat de la coop UQAM et syndicat de la fondation de l'UQAM et ce, même si elles sont consécutives. Que les cours de stage et les cours de counseling soient inclus dans ce mandat. (6 mars 2019)

2.2.26 Que l'ADEESE soutienne le GRIP-UQAM dans ses démarches de création d'une coopérative de solidarité axée sur trois volets : alimentaire/restauration, communautaire et événementiel, notamment en considérant la possibilité de devenir membre de ladite coop. (28 mars 2017)

2.2.27 Dans le cadre de la modification de l'offre en soutien psychologique, que l'ADEESE demande que les rencontres soient à 50\$ et qu'il n'y ait aucune augmentation des crédits. (28 mars 2017)

2.2.28 Que les membres de l'ADEESE appuient la candidature du Montréal Campus comme groupe d'envergure reconnu en vertu de la politique 51 de l'UQAM et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens.

Que les membres de l'ADEESE appuient le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non-obligatoire, en cas d'appui unanime

des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure.

Que les membres de l'ADEESE appuient le prélèvement d'une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) de 2 dollars, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens. (20 septembre 2017)

2.2.31 Que l'ADEESE appuie le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire de 1\$ par session, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait BQAM comme un groupe d'envergure ;

Que l'ADEESE appuie le prélèvement d'une CANO en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires à ce dit prélèvement. (29 janvier 2018)

2.2.32 Que l'ADEESE offre une subvention annuelle de 500\$ à l'atelier de vélo communautaire uqamien BQAM (9 octobre 2018)

2.2.33 Que l'ADEESE incite l'UQAM à inclure les stagiaires dans la nouvelle mouture de la Politique 16. (9 octobre 2018)

2.2.34 Que l'ADEESE fasse valoir et revendique le libre droit d'affichage, pour les associations étudiantes, les syndicats et les groupes communautaires ou autonomes dans l'enceinte de l'UQAM.

Que l'ADEESE s'assure que l'administration de l'UQAM n'outrepasse pas les mandats qui lui sont confiés en s'adonnant, notamment, à de la répression d'activités étudiantes, au non-respect des instances uqamiennes, à la répression policière, etc.. Dans le cas échéant, dénoncer publiquement ses excès de pouvoir.

Que l'ADEESE promeuve une juste rémunération pour les étudiant.e.s siégeant sur les instances uqamiennes et les comités de programmes. (12 avril 2019)

3 Affaires administratives

3.1 Que l'ADEESE tienne un camp de formation le plus tôt possible à la session automne afin de permettre à toutes les élues des associations étudiantes en éducation ainsi qu'aux administratrices de se familiariser avec la structure de l'UQAM, le mouvement étudiant et le rôle des associations étudiantes.

3.2 Que l'ADEESE offre des bourses selon les thèmes suivant :

- a) Développement des TIC dans une optique éducationnelle
 - b) Développement de liens FSÉ-milieu
 - c) Diffusion publique de la connaissance et des problématiques en éducation.
- 3.3 Que l’ADEESE ne tienne pas de verbatim mais uniquement un procès-verbal de toutes ses assemblées générales (23 mai 2012).
- 3.4 Que l’ADEESE appuie le projet du Ras-le-bol
- 3.5 Que l’ADEESE entame un processus de réflexion concernant une compensation adéquate de ses exécutantes. (29 septembre 2016)
- 3.6 Que l’ADEESE féminise ses politiques et ses règlements généraux au féminin inclusif
Que l’ADEESE féminise ses communications en priorisant le choix de mots épiciènes, puis selon la formule “étudiant.e.s” (17 novembre 2016)
- 3.7 Que l’ADEESE soit représentée majoritairement par des femmes dans les instances démocratiques et dans les comités, ou du moins par un nombre égal aux hommes et idéalement proportionnellement à la population de l’ADEESE. (17 novembre 2016)
- 3.8 Que l’ADEESE offre une/des bourse(s) en faveur d’un projet éducatif ayant des orientations environnementales. (17 novembre 2016)
- 3.9 Que l’ADEESE et ses membres soutienne le processus d’autogestion du café le philanthrope, qu’il reconnaisse la légitimité de la Charte et son rôle central dans l’organisation de cet organisme. (17 novembre 2016)

4 Affaires sociopolitiques

4.1 Féminismes

- 4.1.1 Que l’ADEESE revendique que l’avortement soit couvert par l’assurance obligatoire demandée aux étudiantes internationales sans augmenter la cotisation des étudiantes étrangères. (17 avril 2014)
- 4.1.2 Que l’ADEESE soit en faveur d’augmenter la couverture des assurances collectives afin d’inclure les moyens de contraception alternatifs et d’accepter, par le fait même, une hausse maximale de 1 \$ des frais d’assurance. (17 avril 2014)
- 4.1.3 Que l’ADEESE interpelle l’université afin qu’elle inclut l’interruption volontaire de grossesse dans les contrats d’assurances qu’elle négocie au nom de ses étudiantes

internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation;

Que l'ADEESE se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes sans exception ni discrimination due au statut civil, de genre ou migratoire;

Que l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes à se rallier à cette revendication et à porter le dossier auprès de leurs administrations ;

Que l'ADEESE appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive concernant cet enjeu. (11 novembre 2014)

4.1.4 Que l'ADEESE s'assure de faire de la représentation auprès de l'UQAM pour que soient offerts des services qui correspondent aux besoins des femmes, surtout en ce qui concerne les cas d'agressions et de harcèlement sexuel ainsi que les services pour les étudiantes parentes ;

Que l'ADEESE condamne les attitudes paternalistes face aux recommandations de neutralité provenant de l'administration de la Faculté en situation de stage en lien avec les luttes des travailleuses dudit milieu de stage;

Que l'ADEESE travaille de pair avec les autres associations étudiantes sur les enjeux féministes. (17 septembre 2015)

4.1.5 Que l'ADEESE propose une uniformisation des barèmes de notes et de la politique de français au sein des départements et de féminisation;

Que l'ADEESE exerce de la pression sur la Faculté afin que les règles de féminisation du guide de l'UQAM soient appliquées et notamment intégrées à tous les plans de cours. (14 octobre 2015)

4.1.6 Que l'ADEESE se positionne comme une association étudiante féministe inclusive des réalités trans et de la diversité d'expression de genre. (17 novembre 2016)

4.1.7 Que l'ADEESE se positionne pour l'avortement libre, gratuit, accessible et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception. (17 novembre 2016)

4.1.8 Que l'ADEESE reconnaisse que le rôle d'éduquer et toutes les tâches associées au domaine de la sollicitude (du care) sont encore à ce jour majoritairement considérés comme des tâches devant être accomplies par les femmes (17 novembre 2017)

4.1.9 Que l'ADEESE se positionne contre toute forme de violence envers les femmes ou contre tout acte de nature misogyne, entre autres contre les violences sexuelles, et qu'elle se mobilise en ce sens. (17 novembre 2016)

- 4.1.10 Que l'ADEESE se positionne contre toute forme de sexisme. (17 novembre 2016)
- 4.1.11 Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'équité salariale. (17 novembre 2016)
- 4.1.12 Que l'ADEESE se positionne contre les concours de beauté et les concours de beauté juniors. (17 novembre 2016)
- 4.1.13 Que l'ADEESE se positionne contre les publicités genrées ou sexistes. (17 novembre 2016)
- 4.1.14 Que l'ADEESE se positionne contre l'objectivation des corps et contre les stéréotypes des genres; Que l'ADEESE s'engage à sensibiliser ses membres contre l'objectivation des corps. (17 novembre 2016).
- 4.1.15 Que l'ADEESE s'engage à offrir des formations féministes, à organiser des événements prônant le féminisme (17 novembre 2016)

4.2 Diversité sexuelle, affective et de genre

- 4.2.1 Que l'ADEESE revendique une éducation sexuelle diversifiée de nature féministe, non cissexiste, antioppressive et non hétérosexiste dès l'école primaire. (17 novembre 2016)
- 4.2.2 Que l'ADEESE se positionne contre les violences sexuelles exercées sur la communauté LGBTQIA2+. (17 novembre 2016)
- 4.2.3 Que l'ADEESE revendique le droit d'utiliser (incluant dans le contexte universitaire) le nom et le genre avec lesquels une personne s'identifie, incluant des identités de genre non binaires. (17 novembre 2016)
- 4.2.4 Que l'ADEESE lutte contre l'homophobie et la transphobie et valorise la diversité sexuelle, affective et de genre (17 novembre 2016).

4.3 Écologie

- 4.3.1 Que l'ADEESE adhère à la coalition pour la défense du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.
 - 4.3.2 Que l'ADEESE se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole ou de gaz de schiste;
- Que l'ADEESE s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant

contre ces projets pétroliers, telles que Tache d'huile, Coule pas chez nous et la Coalition Saint-Laurent;

Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un moratoire empêchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un abandon des énergies fossiles et d'une transition vers les alternatives énergétiques propres et renouvelables; En ce sens, que l'ADEESE s'active à informer et sensibiliser la communauté étudiante à ces enjeux;

Que l'ADEESE devienne membre de la Coalition ÉCO – Étudiants et étudiantes contre les oléoducs. (11 novembre 2014)

4.3.3 Que l'ADEESE valorise la remise par courriel ou par n'importe quel support informatique des travaux universitaires des étudiantes auprès des chargées de cours et des professeurs. (17 novembre 2016)

4.3.4 Que l'ADEESE valorise la distribution des documents de cours par voie électronique et l'achat de matériel didactique usagé. (17 novembre 2016)

4.3.5 Que l'ADEESE se positionne en faveur du compostage et d'une meilleure gestion des déchets. Que l'ADEESE prône un système de déchet à l'UQAM semblable à celui utilisé à Polytechnique Montréal (Déchet, plastique, compost, papier, canette). (17 novembre 2016)

4.3.6 Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'instauration d'un système de vaisselle réutilisable à la cafétéria de l'UQAM et dans la foire alimentaire du pavillon Kennedy. (17 novembre 2016)

4.3.7 Que l'ADEESE reconnaisse qu'il faut agir promptement afin de faire face à la crise environnementale actuelle et lutte pour la justice climatique. (17 novembre 2016)

4.3.8 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la gratuité du transport en commun. (9 octobre 2018)

4.3.9 Que L'ADEESE se positionne en faveur de la démocratisation du cyclisme comme moyen de transport urbain sain, écologique et à moindre coûts. (9 octobre 2018)

4.3.10 Que l'ADEESE appuie la lutte pour le climat dans une perspective décoloniale et anticapitaliste. (12 avril 2019)

4.4 Anticolonialisme

- 4.4.1 Que l'ADEESE se positionne et lutte en faveur de l'autodétermination des premiers peuples en matière d'éducation ; Que l'ADEESE dénonce les stéréotypes qui persistent à leur égard dans la pratique enseignante. (17 novembre 2016)
- 4.4.2 Que l'ADEESE dénonce l'effacement des premiers peuples dans la lecture dominante de l'histoire. (17 novembre 2016)
- 4.4.3 Que l'ADEESE se positionne comme étant anticolonialiste. (17 novembre 2016)
- 4.4.4 Que l'ADEESE s'oppose au racisme, au colonialisme, au machisme, à la transphobie et à toutes les formes de haine véhiculées par l'extrême droite (20 septembre 2017)
- 4.4.5 Que l'ADEESE défende une société sans frontière, solidaire et inclusive (20 septembre 2017)
- 4.4.6 Que l'ADEESE-UQAM affirme sa solidarité avec les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens ;

Que l'ADEESE-UQAM adopte un mandat BDS en s'engageant à appuyer la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions ;

Que l'ADEESE-UQAM dénonce l'apartheid israélien et la complicité du gouvernement canadien et québécois et de l'administration municipale de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël ;

Que l'ADEESE-UQAM s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine;

Que l'ADEESE-UQAM fasse la promotion d'une collaboration plus accrue entre l'UQAM et les universités et institutions palestiniennes

Que l'ADEESE-UQAM encourage les autres associations et les autres instances de l'UQAM à adopter des mandats BDS. (20 septembre 2017)

- 4.4.7 Que l'ADEESE s'oppose ouvertement au projet de loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;

Que l'ADEESE affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s;

Que l'ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ledit projet de loi;

Que l'ADEESE fasse pression sur la faculté de l'éducation pour qu'elle prenne position contre le projet de loi 21 ;

Que l'ADEESE s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages (12 avril 2019)

4.5 Lutttes sociales

4.5.1 Que l'ADEESE revendique l'amnistie pour toutes les étudiantes arrêtées pendant la grève. (10 septembre 2012)

4.5.2 Que l'ADEESE exige l'abrogation de la loi 12 (projet de loi 78). (10 septembre 2012)

4.5.3 Que l'ADEESE appuie et le mouvement étudiant international.

4.5.4 Que l'ADEESE adopte le principe de désobéissance civile et considère que lorsque l'injustice fait loi, la résistance est un devoir.

4.5.5 Que l'ADEESE s'oppose à l'encadrement du droit de grève étudiante (21 février 2013)

4.5.6 Que l'ADEESE considère les coupes en éducation, en santé et dans les services publics en général comme un processus de réorientation des fonctions de l'État, ou celui-ci ne se considère plus comme au service du bien commun mais comme un facilitateur de la marchandisation et de la privatisation du réel;

4.5.7 Que l'ADEESE axe son discours conformément aux revendications suivantes :

- Soutien aux revendications syndicales dans le cadre des négociations nationales et locales, particulièrement dans le domaine de l'éducation ;

- Opposition aux coupes dans les services publics, notamment dans les universités et en éducation ;

- Opposition aux coupes dans les subventions aux fonds de recherche ;

- Soutien à la formation pratique des futures enseignantes par la création d'un fonds de bourses pour étudiantes stagiaires et équivalent à 300\$ par semaine de prise en charge.

- Opposition aux projets d'extraction et de transports d'hydrocarbures

- Promotion de n'importe quelle mesure de redistribution des richesses qui n'irait pas en contradiction avec les revendications ci-hauts ou avec les valeurs d'égalité et de justice sociale. (11 février 2015)

4.5.8 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la campagne pour le salaire minimum à 15\$/h (17 novembre 2016)

4.5.9 Que l'ADEESE réitère son soutien aux employées du secteur public, parapublic et communautaire (17 novembre 2016)

4.5.10 Que l'ADEESE souligne l'importance de la santé mentale des étudiantes et de la population en général et qu'elle se positionne pour un meilleur accès aux soins de santé mentale. (17 novembre 2016)

4.5.11 Que l'ADEESE se positionne en faveur d'une campagne dont les principales revendications sont (sous le thème du travail étudiant) :

- Le plein salaire pour toutes les étudiantes en situation de stage à tout ordre d'enseignement;

- L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études;

- La gestion collégiale (entre étudiantes, professeures, et employées) des institutions d'enseignement;

- La valorisation et l'utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d'un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire. Dans une perspective de reconnaissance des études comme un travail intellectuel méritant un salaire et des conditions convenables;

- Que soit mis de l'avant l'aspect féministe d'une campagne avec de telles revendications, entre autres, car le modèle actuel de l'AFE contribue à maintenir l'institution patriarcale du mariage ;

- Que soit mis de l'avant l'aspect anticapacitiste d'une campagne avec de telles revendications, les étudiantes ayant des incapacités étant particulièrement pénalisées par l'obligation de conjuguer études et travail rémunéré ;

- Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé, des étudiantes LGBTQIIAA+, la condition étudiante actuelle forçant la cohabitation parfois tendue avec des familles opposées à la prise de liberté sexuelle de l'étudiante;

- Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé par le mouvement étudiant, des étudiantes en technique, les stages et l'AFE les touchant davantage que la hausse des frais de scolarité à l'université, enjeu constamment mis au centre de la lutte étudiante;

- Que l'on profite de cette campagne pour dénoncer le racisme systémique qui affecte les étudiantes racisées dans leur milieu d'étude et de stage. (17 novembre 2016)

4.5.12 Que l'ADEESE se positionne comme étant anticapacitiste. (17 novembre 2016)

4.5.13 Que l'ADEESE maintienne la pression sur le gouvernement et l'UQAM au sujet des politiques d'austérité. (21 avril 2016)

Que l'ADEESE dénonce le capitalisme et l'austérité qui sont eux -- et non pas les immigrant.es ou les personnes racisées -- à l'origine de la misère et de l'insécurité grandissante dans notre société (20 septembre 2017)

4.5.14 Que l'ADEESE se positionne contre le G7 qui aura lieu à la Malbaie les 8 et 9 juin 2018. (5 avril 2018)

4.5.15 Que l'ADEESE se dote d'une position ferme contre tout projet de loi, clause, règlement, politique interne, etc., qui prône la discrimination sur la base de l'appartenance religieuse, ou de n'importe quelle oppression systémique. (9 octobre 2018)

Que l'ADEESE affiche publiquement sa solidarité avec les enseignant.e.s concerné.e.s. (9 octobre 2018)

Que conséquemment, l'ADEESE s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages. (9 octobre 2018)

4.6 Représentation externe

4.6.1 Que l'ADEESE s'oppose à ce que les associations nationales fassent campagne visant à favoriser un parti politique tant au provincial qu'au fédéral.

4.6.2 Que l'ADEESE participe aux rencontres préparatoires du Sommet sur l'éducation. (3 décembre 2012)

4.6.3 Que l'ADEESE s'oppose fermement à l'indexation comme solution viable, peu importe

les mesures atténuantes proposées par le gouvernement, et qu'elle quitte le sommet de l'éducation supérieur advenant le cas où le gouvernement refuserait d'envisager d'autres avenues possibles (21 février 2013).

- 4.6.4 Que l'ADEESE soit membre de l'IRIS. (17 avril 2014)
- 4.6.5 Que l'on reçoive les résultats du référendum sur l'affiliation nationale et le bilan de la Commission référendaire; Que l'on confirme la volonté des membres de l'ADEESE que celle-ci désaffilie de la FEUQ;
- 4.6.6 Que si l'ADEESE participe à des rencontres d'associations nationales, qu'en aucun cas ces rencontres ne soit considérée comme une promesse d'affiliation. (20 janvier 2016)
- 4.6.7 Que, pour assurer une représentation externe réellement représentative et pour favoriser la participation des femmes aux activités de la sphère politique, les délégations soient composées d'un minimum d'une femme et d'un maximum de deux hommes;
- Qu'un maximum de deux exécutantes y participent. (20 janvier 2016).
- 4.6.8 Que des bilans soient rendus publics, en ligne, après chaque rencontre et instance. (20 janvier 2016)
- 4.6.9 Que l'ADEESE ne soit plus dans l'obligation d'assister aux congrès des associations étudiantes nationales. (17 novembre 2016)
- 4.6.10 Que l'ADEESE encourage ses membres à s'impliquer dans les mouvements citoyens (26 septembre 2018)
- Que l'ADEESE ne fasse la promotion d'aucun parti politique, ne s'associe à aucun parti politique ni aucun.e candidat.e se présentant aux élections. (26 septembre 2018)

4.7 Éducation

- 4.7.1 Que l'ADEESE suscite le débat sur les meilleurs moyens d'évaluation des enseignantes dans un souci de formation continue.
- 4.7.2 Que l'ADEESE s'oppose à une baisse des impôts ou à une réduction de la dette au provincial et au fédéral tant qu'un réinvestissement dans les services publics, notamment en éducation, n'aura pas été effectué par les gouvernements.
- 4.7.3 Que l'ADEESE revendique un réinvestissement massif, public et immédiat dans

l'éducation et les services sociaux.

4.7.4 Que l'ADESSE dénonce les visions de l'éducation comme un outil de professionnalisation uniquement et promeuve l'éducation et la recherche comme ayant de la valeur en soi.

4.7.5 Que l'ADEESE se positionne contre une réorientation de la mission des CJE pour en faire des centres de placement pour Emploi-Québec au détriment de l'autonomie et du bien-être des jeunes de 16 à 35 ans;

Que l'ADEESE appuie l'Association modulaire des étudiantes en développement de carrière (AME-DDC) dans ses revendications pour le maintien des CJE et dans ses actions de mobilisation, surtout celles concernant la campagne Rond jeune du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ). (11 novembre 2014)

4.7.6 Que l'ADEESE réaffirme sa position pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;

Que l'ADEESE dénonce les commissions scolaires, écoles et employées du système d'éducation qui participent à ces dysfonctions racistes par leurs délations, chantage et menaces;

Que l'ADEESE exige que la législation québécoise prévoit une séparation étanche entre l'éducation des enfants et le statut migratoire de leur famille, notamment par une directive qui oblige les directions locales à fournir l'enseignement et les services et leur interdit de questionner le statut légal de quiconque ou d'exiger des papiers d'immigration pour procéder à une inscription;

Que l'ADEESE appelle à ce que la pression augmente pour que ce scandale cesse ;

Que l'ADEESE appuie le Collectif Éducation Sans Frontières dans ses démarches concernant cet enjeu. (11 novembre 2014)

4.8 Enseignement supérieur

4.8.1 Que l'ADEESE dénonce la décision prise par le gouvernement du Québec d'absorber les déficits universitaires par une enveloppe de 400 millions de dollars au lieu de refinancer de façon récurrente et générale le réseau universitaire québécois.

4.8.2 Que l'ADEESE-UQAM inscrive sa position de gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire.

- 4.8.3 Que l'ADEESE-UQAM prône une amélioration substantielle du programme de l'Aide financière aux études, tout en favorisant une meilleure accessibilité aux études.
- 4.8.4 Que l'ADEESE se positionne contre un futur projet de loi sur la gouvernance des universités qui mettrait en péril la gouvernance collégiale de l'UQAM.
- 4.8.5 Que l'ADEESE exige le retrait de toute hausse de frais de scolarité dont l'indexation de ceux-ci. (10 septembre 2012)
- 4.8.6 Que l'ADEESE exige le maintien de l'augmentation du plafond de contribution parentale et le retrait des autres modifications à l'AFE. (10 septembre 2012)
- 4.8.7 Que l'ADEESE réprovoque le manque d'ouverture flagrant du gouvernement en ce qui a trait aux différentes options favorisant l'accessibilité aux études pour toutes (21 février 2013).
- 4.8.8 Que l'ADEESE revendique une bonification de l'aide financière et une mise à jour régulière de celle-ci (21 février 2013).
- 4.8.9 Que l'ADEESE défende l'élargissement du champ comptable de la vérificatrice générale aux institutions universitaires et que celle-ci produise un rapport annuel sur la gouvernance et le financement de celles-ci (21 février 2013).
- 4.8.10 Que l'ADEESE revendique auprès du gouvernement la révision de la grille de financement des universités québécoises (21 février 2013).
- 4.8.11 Que l'ADEESE défende l'instauration d'un organe de surveillance de la gestion des universités (21 février 2013).
- 4.8.12 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration du remboursement proportionnel sur le revenu (RPR) ou toute autre forme d'impôt postuniversitaire (21 février 2013).
- 4.8.13 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration d'une modulation des frais de scolarité par programme d'enseignement (21 février 2013).
- 4.8.14 Que l'ADEESE demande une refonte de l'aide financière aux études afin de l'adapter à la réalité des étudiantes d'aujourd'hui (21 février 2013).
- 4.8.15 Que l'ADEESE réprovoque le manque d'ouverture par rapport aux différentes problématiques liées à l'éducation (21 février 2013).
- 4.8.16 Que l'ADEESE revendique la tenue d'États Généraux sur l'éducation (21 février 2013).
- 4.8.17 Que l'ADEESE organise une campagne d'information pour informer les membres des

politiques qui émanent du Sommet et sur les modes d'organisation disponibles aux étudiantes pour contrer toutes mesures allant à l'encontre des mandats de l'ADEESE (19 mars 2013).

5 Cycles supérieurs

- 5.1 Que soit créé un profil recherche dans chacun des programmes de formation initiale visant à former une relève en recherche en sciences de l'éducation.
- 5.2 Que soit ajouté à l'intérieur des principaux programmes de la FSÉ un profil d'enseignante-chercheuse afin de faciliter le passage vers les cycles supérieurs et afin d'accommoder les gens voulant aborder l'éducation sous l'angle de la recherche et non de la pratique professionnelle.
- 5.3 Que l'ADEESE soutienne la création de l'association étudiante des cycles supérieurs en éducation. (21 avril 2016)
- 5.4 Que l'ADEESE promeuve la culture scientifique au sein de la faculté et de l'UQAM notamment en assurant la pérennité financière et participative de toutes les membres (en particulier celles au baccalauréat) au CVRÉ (28 mars 2017)